



DÉPARTEMENT DES YVELINES

ASSOCIATION ADREC
30/32 rue François Laubeuf
78400 Chatou

Chatou, le 21 mars 2012

Dossier suivi par : Philippe LOXQ
Tel : 01.30.09.31.51 / Fax : 01.30.09.31.53

Objet : Paris/Londres.

Madame,

Vous avez transmis à Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire de la ville de Chatou un certain nombre d'observations et de propositions sur le projet d'intégration des circulations douces « Paris / Londres » sur le territoire de la Communauté de Communes de la Boucle de Seine.

En tant que Président de la Communauté de Communes et gestionnaire de cette opération, je me permets de vous apporter mes éléments de réponse sans me prémunir de celles apportées par Monsieur Ghislain FOURNIER.

- 1) Votre première remarque porte sur la signalétique de cet aménagement et votre association suggère une indication « voie piétonne, cyclistes admis ».
- Je me permets de vous rappeler que l'objet même de cette opération porte sur la mise en place d'un axe de circulation douce et dédié principalement aux déplacements vélos.

La participation financière de la région Ile de France et du Conseil Général des Yvelines s'appuie essentiellement sur cette orientation.

- Je vous indique également que la partie « signalétique du parcours » est à la charge du Conseil Général des Yvelines et que cette partie a fait l'objet de concertation entre la commune de Chatou, le Conseil Général des Yvelines et la C.C.B.S.
- 2) Les aménagements propres à la commune de Chatou, la remontée le long de la piscine, le Quai Jean Mermoz ont été établis en étroite collaboration avec l' élu en charge de la circulation et les services techniques de cette commune.

La partie remontée le long de la piscine respecte les diverses réglementations PMR et apporte un maillage des voies cyclables présentes rue Larcher et une cohérence de jonction d'itinéraires cyclables.

La protection du Quai Jean Mermoz a fait l'objet d'une attention particulière afin d'interdire toute circulation de voiture sur cet aménagement avec la mise en place de bordures hautes infranchissables.

Sur l'aspect des rambardes de protection côté Seine, le choix de la commune de Chatou s'est porté sur une harmonisation de matériaux et de configuration avec ceux du pont routier.

En tant que Président de la CCBS, je ne peux remettre en cause ce choix.

Sur demande de Seine Vivante de maintenir les remontées aisées entre le cheminement bas et l'encorbellement créé, cette dernière a été prise en compte dans les plans d'exécutions.

Sur le territoire de Chatou à l'intersection de chaque voie perpendiculaire, le passage des piétons et vélos est organisé et sécurisé au niveau des feux tricolores. Il est du ressort de la commune de Chatou et non de la CCBS dans le cadre de ce projet de planifier les travaux nécessaires afin de remettre en conformité PMR ces équipements.

- 3) Une importante attention a été portée sur le choix des matériaux utilisés pour la création de cet axe cyclable.

Ce choix s'est organisé en concertation entre le Conseil Général des Yvelines, la Région Ile de France, les communes et l'association Seine Vivante.

Après débat, le choix s'est porté vers un stabilisé renforcé aux liants hydrauliques (revêtement perméable).

- 4) Le rôle de la Communauté de Communes n'est pas de se substituer au devoir des communes en matière d'hygiène publique. Nous laisserons donc chaque collectivité prendre l'initiative d'incorporer le long de l'itinéraire le mobilier urbain qu'elle souhaite.

Sur les aspects techniques précis de la partie basse de la rue Larcher, je vous invite à prendre contact avec les services techniques de la commune de Chatou, ces derniers seront à même de vous indiquer en détail les prescriptions techniques envisagées sur ce tronçon.

Je me permets de vous indiquer que nous avons reçu un avis favorable sur ces aménagements de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile de France.

En espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la C.C.B.S.,



Copie : Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire de Chatou